



Charte RSE

2023

1. La charte RSE ERESE

ERESE, Bureau d'Etudes Énergies, Réseaux et Environnement, engagé chaque année dans l'optimisation des performances énergétiques et environnementales de ses clients est soucieux de préserver l'environnement de travail de ses collaborateurs, et de maîtriser l'impact environnemental de ses activités tout en valorisant les intérêts de ses clients (mise en œuvre de solutions techniques, matériaux, contrats et conditions de suivi de la performance énergétique et d'exploitation).

Afin que chaque collaborateur puisse profiter d'un environnement de travail bienveillant, respectueux de l'égalité entre collaborateurs, en veillant à minimiser l'impact énergétique et les émissions de gaz à effet de serre de ses actions, ERESE a mis en place une charte RSE, rappelant les grandes valeurs, les principes et les modalités de travail et de déplacement au sein de la société, sous forme d'une charte RSE.

Pourquoi ?

Pour définir les modalités d'application et les règles de conduite, individuelles et collectives, qui doivent guider nos actes et inspirer nos choix, pour faire vivre nos valeurs et engagements au quotidien.

La respecter, c'est assurer une relation pérenne entre **ERESE** et ses collaborateurs, et c'est travailler au quotidien, dans le respect de ses principes déontologiques.

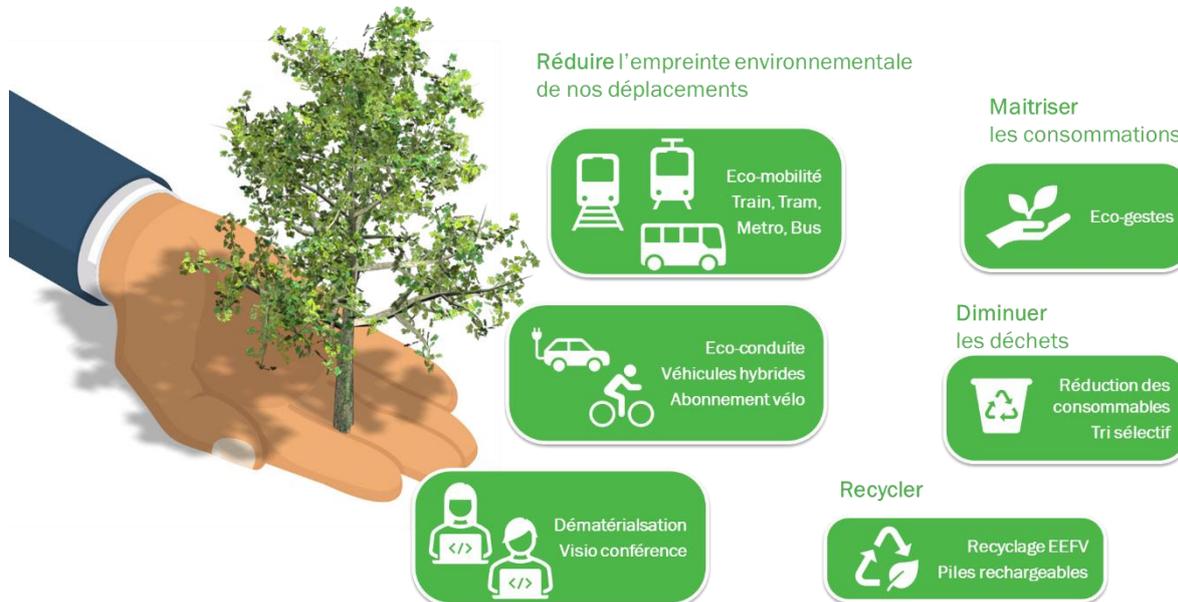
L'honnêteté, la loyauté, la confidentialité, la neutralité, l'impartialité et le respect des personnes, représentent les valeurs déontologiques ERESE. Elles constituent le socle d'une éthique personnelle et partagée collectivement.

Ne pas la respecter, c'est prendre le risque de nuire au fonctionnement de l'entreprise, à son image, à ses clients ou à ses collaborateurs. C'est prendre le risque également d'être à l'origine de situations condamnables (comportement répréhensible, discrimination...) et d'exposer l'entreprise à des sanctions disciplinaires ou pénales.

Par la nature même de notre activité de bureau d'études Energie et Environnement, par notre actionariat et de sa mission d'intérêt général, nous devons tous veiller au respect des valeurs RSE ainsi qu'à l'exemplarité de notre engagement.

2. Politique de décarbonation

2.1 Maîtrise des émissions de GES



2.2 Politique Déplacements

- L'utilisation du train et des transports en commun est systématisée pour les trajets domicile travail et les déplacements professionnels.
- ERESE rembourse 75% du forfait déplacement des trajets domicile-travail et étudie la possibilité de mettre à disposition de ses collaborateurs des vélos électriques dans les implantations où cela sera favorable pour les petits trajets liés à la visite de sites (dans le cadre des contrats de suivi d'exploitation par exemple)
- Dans le cadre des missions et selon l'emplacement des sites, les déplacements trains seront maximisés, ainsi que le covoiturage pour les déplacements ne permettant pas un accès simple.
- ERESE privilégie les échanges d'informations par voie informatique (courriel, serveur d'accès, web).
- ERESE est équipé d'un système de visio-conférence. Les réunions de comités d'encadrement ou de pilotage sont prioritairement effectuées via ce système, ainsi que les échanges intermédiaires. Il peut également être utilisé pour les échanges avec les partenaires et clients d'ERESÉ équipés d'une simple liaison internet haut débit et d'une webcam afin d'éviter les temps de transport et l'émission de CO₂.

Dans le cadre de la mission, les visioconférences seront privilégiées pour toutes les réunions intermédiaires en

En 2022,
ERESÉ a préféré le train !

Dans le cadre des missions d'audits des sites, équipements et installations de nos clients, nos collaborateurs ont parcouru plus de 150 000 kms en train, ce qui a permis de réduire de plus 16 tonnes les émissions liées à nos déplacements !



dehors des réunions obligatoires décrites au CCTP, et sauf avis contraire du Maître d'Ouvrage.

2.3 Véhicules

- Privilégier le co-voiturage pour les déplacements professionnels (et préférence à l'utilisation des transports collectifs par rapport à la voiture- cf. supra)
- Prise en charge des abonnements type « vélo » pour les collaborateurs utilisant ce mode de transports à des fins professionnelles,
- Chaque mois, la consommation est mise en relation avec le kilométrage effectué. Les dérives de consommation moyenne supérieures à plus de 20% donnent lieu à une investigation (réglage véhicule, conduite...)
- L'optimisation des trajets est effectuée via un logiciel de simulation permettant d'améliorer les distances et temps de trajets
- Les modèles de véhicules sont classés 1 en termes d'étiquette gaz à effet de serre (source Ademe <http://carlabelling.ademe.fr>)
- Sensibilisation à la conduite et au respect de la réglementation lors d'un séminaire d'intégration des nouveaux embauchés

2.4 Gestion des déchets

- Les salariés déposent leurs déchets dans des bacs communs mis à proximité dans les circulations, pas de poubelle personnelle dans les bureaux, afin de minimiser les achats de poubelles et d'optimiser la collecte (points spécifiques accessibles en dehors des bureaux)

Déchets d'emballage

- Chaque implantation privilégie l'approvisionnement en vrac des fournitures de bureau
- Certains postes bénéficient d'un service de reprise des déchets de la part du fournisseur (cartouche toner d'imprimante, bouteille plastique de la fontaine d'eau)
- Tri des déchets (selon le système de collecte existant) au sein de chaque entité.
- Mise en place à proximité des postes de travail d'un bac pour chaque catégorie de déchets à trier : papier, plastique...
- Mise en place dans la salle de repas de poubelle tri sélectif.
- Limitation de la consommation des produits générateurs de déchets : utilisation de distributeur de savon à écoemballage, chiffons en tissu

2.5 Gestion des équipements électriques et électroniques

Maitrise des consommations

- Éclairage : les éclairages personnels ont été remplacés par des éclairages commandés sensibles à la présence. Les éclairages des circulations bénéficient de détecteurs de présence.
- Les salariés sont sensibilisés à l'arrêt préféré et la mise en veille de leurs équipements lors de leur pause déjeuner.
- Des notices rappellent l'importance des écogestes au quotidien

- Chaque mail ERESE porte la mention rappelant le coût énergétique de la conservation des messages inutiles. Une campagne de sensibilisation à la libération de l'espace disque serveur est menée chaque année afin d'archiver sur disques externes (non connectés et non alimentés en courant électrique), l'ensemble des dossiers ne nécessitant pas un accès immédiat et à moyen terme. Ces documents restent néanmoins accessibles sur demande et accès via disque externe sécurisé.

Maitrise du nombre d'équipements

- Les équipements mis à disposition du personnel d'ERESE dispose d'une durée de renouvellement préétablie (Ordinateur portable, Téléphone...). Une demande est effectuée par le service achat auprès de l'utilisateur pour valider la nécessité du renouvellement du matériel lors de l'échéance de remplacement : l'augmentation de la durée de vie minimale des équipements donnés est privilégiée, les salariés ERESE sont régulièrement sensibilisés lors des remplacements.

Gestion des équipements en fin de vie

- Tous les déchets d'équipements électriques et électroniques sont amenés à la déchèterie de la ville dans le cadre du respect du tri sélectif
- L'utilisation de piles rechargeables est systématisée (appareils photos...)
- Les batteries des ordinateurs portables sont enlevées lors de l'utilisation au bureau : gain d'énergie, augmentation de la durée de vie de la batterie et donc du renouvellement du portable

2.6 Produits respectueux de l'environnement

- Intégration de clauses environnementales dans nos contrats de nettoyage des locaux (au fur et à mesure de leur reconduction) afin d'imposer l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

2.7 Fournitures administratives et archivage

- Suppression des imprimantes individuelles au profit d'équipements centralisés (un par implantation) plus performants et plus respectueux de l'environnement
- Réutilisation de papier de bureau : mise en place d'une corbeille spécifique papier brouillon,
- Impression recto-verso en noir et blanc (programmé de base dans le menu impression des différents PC) quand les impressions sont indispensables,
- Suivi mensuel de la consommation de papier : Dans le cadre d'un contrat de location et maintenance, les photocopieuses sont équipées de compteurs de copie. Un état statistique est effectué chaque mois afin d'analyser la quantité de papier consommé et le type de copie effectué (couleurs, noir et blanc...). Incitation à l'impression noir & blanc quand la couleur n'est pas indispensable, généralisation de l'impression en recto-verso voire, pour les documents de travail de l'impression en « 2 pages par feuille »
- Développement de l'archivage informatisé afin de limiter le stockage et l'utilisation de papier à disposition des clients, etc.) afin de limiter l'utilisation de papier.

2.8 Consommation énergétiques Siège, bureaux et agences.

- Selon notre statut (propriétaire, locataire) : réalisation de diagnostics énergétiques de nos locaux de bureaux et réalisation des investissements nécessaires à la diminution des consommations énergétiques (investissements pour réduire nos consommations énergétiques : remplacement des équipements de chauffage / climatisation, mise en place de régulateur / programmateur/adaptation des postes de travail)
- ERESE a réalisé les audits nécessaires et déclarations OPERAT pour les bureaux occupés par l'USH, le Groupe HTC et ses filiales dont ERESE. Les audits sont poursuivis cette année afin de se conformer aux exigences du décret tertiaire et ERESE met en place progressivement les scénarios Quick-Wins, 2030, 2040, 2050 à l'échelle de ses locaux.
- Flex-office : Depuis 2022, l'ensemble des postes de travail est accessible aux salariés sans distinction, compte tenu de la disponibilité des bureaux avec la mise en place généralisée des deux journées de télétravail pour les postes sédentaires (assistantes territoriales, chargés d'études) et toute personne ayant demandé à bénéficier de la mesure. Cette adaptation a permis une optimisation des espaces de travail et une réduction nette des consommations.
- Partout où cela est possible, ERESE privilégie le recours aux énergies renouvelables et de récupération, notamment en choisissant des locaux connectés au réseau urbain de chaleur pour ses implantations de Nantes & Paris, et en ayant recours aujourd'hui à des souscriptions de contrat de fourniture d'électricité 100% décarbonée (électricité verte) à l'échéance des contrats en cours (Agence de Nancy, autres implantations en cours de renouvellement).

2.9 Mesures en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution d'un marché.

L'ensemble des mesures décrites ci-avant est mis en œuvre dans le cadre de l'exécution des missions par les collaborateurs ERESE.

3. Politique RSE

3.2 Application politique RSE

Chaque année, ERESE dresse le bilan des différentes actions (formation, emploi, autres).

ERESE tient à jour, et à disposition, le plan de formation des salariés.

Un bilan annuel est communiqué aux salariés à l'occasion de la rentrée de janvier. La Direction générale, la Direction Exploitation et la Direction Commerciale organisent des visites auprès de chaque pôle régional afin de rencontrer les salariés, d'exposer les actions réalisées et à venir, et de recueillir les interrogations et demandes (en dehors des bilans personnels, entretiens annuels et souhaits de formation).

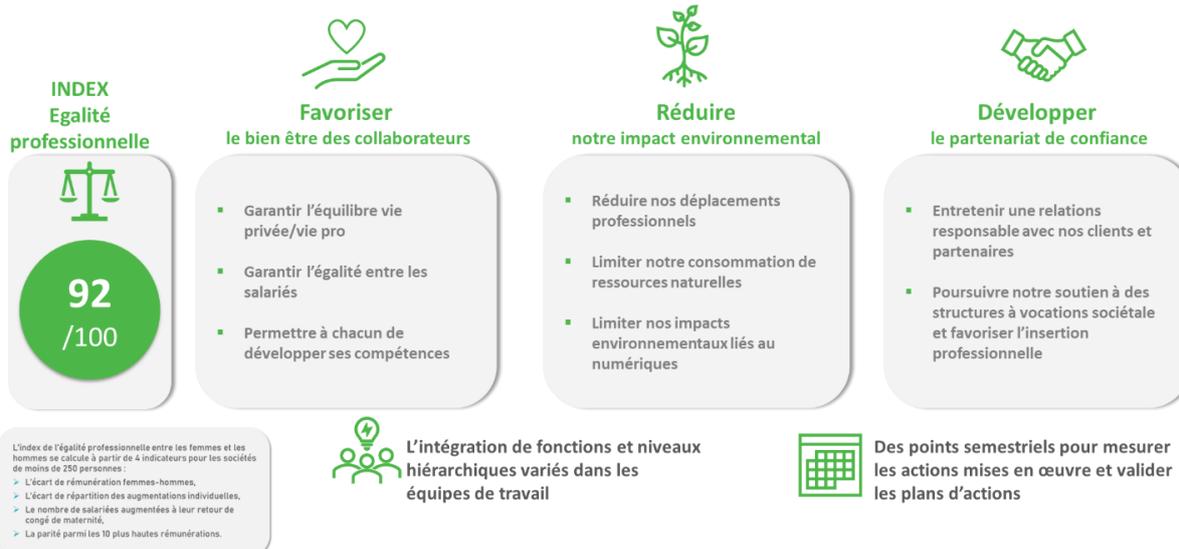
Les salariés ERESE disposent d'un widget « bien-être » accessible via plateforme RH permettant d'indiquer son humeur du jour. Les écarts à la moyenne sont rapportés au manager afin de faciliter la tenue d'une réunion d'échange le cas échéant.

Un rapport RSE est édité par le groupe HTC (cf. infra)

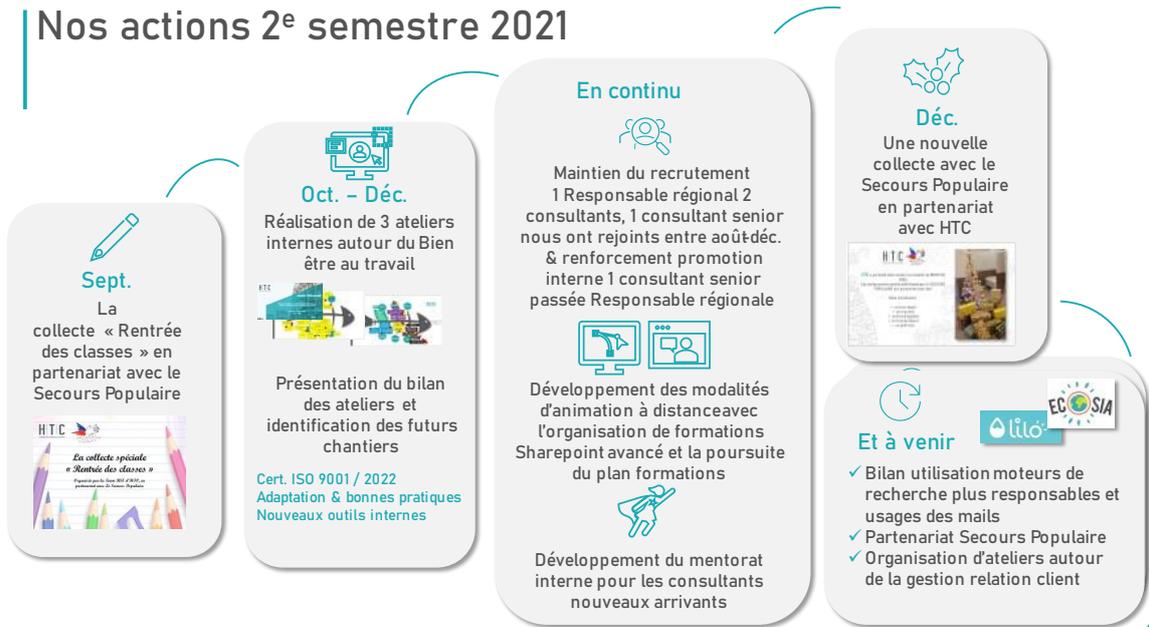
ERESE dispose d'un CSE formé de 4 représentants du personnel (2 titulaires/2 remplaçants), et communique chaque mois le compte rendu du CSE.

Pour toute suggestion d'action, ou si la situation le nécessite, chaque salarié peut s'adresser directement par courrier au directeur général ou au président de la société. Chaque information fait l'objet d'une écoute attentive, d'une analyse objective et est traité selon les règles de discrétion et de confidentialité qui s'imposent.

Responsabilité sociétale ERESE



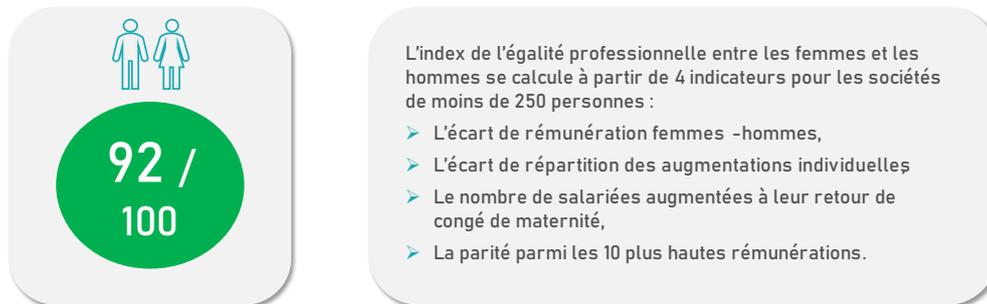
Nos actions 2^e semestre 2021



2

ERESE s'est notamment engagée dans la certification ISO 9001 en 2021-2022.

Index de l'égalité professionnelle Nos résultats 1^{er} semestre 2022



3

1.1.1. Sécurité des salariés ERESE lors de leurs missions

ERESE équipe les salariés en déplacement sur les sites de ses clients de tous les EPI (Equipements de Protection Individuelle) nécessaires pour travailler en toute sécurité. ERESE sensibilise tout son personnel aux risques potentiels et n'a pas connu d'accident de travail dans les trois dernières années.

Il a été dispensé en 2020 et 2021 des formations aux gestes barrières et aux procédures mises en place dans les entreprises face au contexte de l'épidémie Covid. ERESE a mis et tient encore à disposition des masques FFP2 pour les interventions en milieux à risque (EHPAD, hôpitaux, etc.)

ERESE se réserve la possibilité d'exercer un droit de retrait d'une mission dans le cas où les conditions de travail pourraient mettre en danger la santé ou la sécurité de ses collaborateurs.

Les collaborateurs ERESE doivent prendre connaissance des plans de prévention existants chez les Maître d'Ouvrage avant leurs visites de terrain.

1.1.2. Sous-traitance responsable.

ERESE fait appel à des sous-traitants connus, déclarés, dont la qualité est reconnue et les données administratives disponibles et en conformité avec la législation.

Dans le cadre de plusieurs missions, ERESE a choisi de confier la réalisation de tâches pour lesquelles ERESE ne dispose pas des compétences en interne à DRAGONFLY, acteur de l'emploi responsable (projeteur dessinateur plan Autocad. Par ailleurs, ERESE est partenaire de Dragonfly pour la mise en œuvre de son suivi commercial via le développement d'un rapport PowerBi dont le développement est réalisé par des intérimaires Dragonfly.

1.1.3. Nettoyage des locaux, être responsable.

Le nettoyage des locaux, initialement réalisé après le départ des salariés ERESE & Groupe HTC, a été déplacé pendant le temps de travail, des salariés, afin de permettre aux employés des sociétés de nettoyage de travailler en horaires normaux, et ainsi de préserver leur qualité de vie (vie familiale, temps de transport),

3.3 Mesures contre les discriminations et en faveur de l'égalité des chances et mixité



ERESE, une équipe riche de sa diversité !

ERESE s'applique à :

- Respecter une égalité de rémunération selon les postes de travail (grilles salariales) et l'évaluation annuelle des compétences
- Appliquer une politique de recrutement permettant d'éviter les discriminations : par exemple, un recrutement est validé par 2 personnes différentes lors d'entretiens d'embauche, afin d'évaluer les candidats de façon objective.
- Faciliter les aménagements d'horaires pour les personnes exerçant des responsabilités familiales : Les demandes de modifications d'horaires sont systématiquement examinées par la direction : après concertation, des avenants au

contrat de travail sont établis. Cette année, la quasi-totalité des salariés ERESE bénéficie de 2 jours télétravaillés par semaine, dont un avant ou après le week-end -vendredi ou lundi)

- Faire appel à une sous-traitance responsable : dans le cadre des consultations, ERESE privilégie le recours aux acteurs de l'emploi responsable, agissant en faveur des personnes en situation de handicap, ou en situation de précarité.

3.4 Mesures en faveur du développement des compétences des salariés et de l'employabilité dans le cadre de l'exécution d'un marché.

ERESE a développé une méthodologie de formation en interne autour de trois axes :

- Une formation au niveau national : ERESE étant développé sur l'ensemble du territoire français, les missions varient d'une agence à une autre et de ce fait les compétences. Afin de faire partager le savoir à l'ensemble de l'entreprise et donc d'offrir de nouvelles opportunités de missions sur l'ensemble des territoires, ERESE a mis en place un système de référents internes, composé d'un binôme consultant expérimenté / chargé d'études. Le rôle de ces référents est d'accompagner les consultants souhaitant développer une nouvelle mission touchant leur domaine de prédilection. Le champ d'action d'un référent s'étend de la formation à un outil spécifique (avec vérification des éléments implémentés dans l'outil) à l'accompagnement dans les grandes phases d'un projet.
- Une formation au niveau de l'agence : Les consultants juniors sont formés sur le terrain. Ils interviennent en binôme avec un consultant expérimenté ayant déjà œuvré de nombreuses fois sur le même type de missions et dont la maîtrise du sujet est avérée. Tout au long de la mission, le consultant expérimenté accompagnera les consultants juniors dans la production de leur mission et pourra si nécessaire se rendre sur site afin d'apporter ses connaissances aux consultants juniors. Tout document transmis au client sera validé par le consultant expérimenté, afin de vérifier la valeur technique de celui-ci. De plus le consultant expérimenté assistera les consultants juniors dans leur démarche relationnelle avec les clients en leur apportant les bonnes méthodes de communication et de présentation avec ses clients. Le consultant expérimenté sera le référent tout au long de la mission et restera l'interlocuteur privilégié de la Maîtrise d'Ouvrage.
- Agir pour la formation, favoriser l'intégration et l'évolution professionnelle : ERESE met en place des formations professionnelles externes, suivies dans le cadre du plan annuel de formation, pour répondre aux problématiques métiers, accompagner les collaborateurs, renforcer et développer leurs compétences. ERESE emploie au moins 5 apprentis en alternance chaque année, dans le cadre de leurs stages d'études. Plusieurs de ces apprentis ont rejoint ERESE à l'issue de leur contrat d'alternance, et sont aujourd'hui salariés en CDI en qualité de chargé d'études ou de chargé d'affaires.

En 2023, ERESE encourage la formation !

56 collaborateurs vont bénéficier d'une formation externe sur les thématiques métiers, l'expertise environnementale, juridique et technique afin d'accompagner la réduction et la décarbonation des consommations énergétiques de nos clients!



- En 2023 ERESE a inséré un plan de formation de plus de 650 heures, pour 56 collaborateurs, sur les thématiques suivantes :

Expertises métier

- Commissionnement
- IPMVP
- BIM conception
- BIM Exploitation
- Smart Building
- Bilan d'émission de GES (BEGES)
- ACV : Analyse du cycle de Vie (Carbone)
- Maîtrise d'Œuvre administration- procédure OS, EXE, DGD, mise en situation

ENR&R

- RCU PAC CVC dimensionnement (équipements + réseaux)
- Biomasse
- Installations solaires thermiques
- Installations photovoltaïques

Réglementaire et juridique

- Pratique du droit à titre accessoire
- Re 2020
- Réglementation chaufferies ICPE
- MOE : loi MOP, juridique, suivi chantier... "
- Maîtrise d'Œuvre – OPC, administratif, règlementaire...

Logiciels bureautique

- Suite office
- Microsoft PowerBI

3.5 Évaluation RSE ECOVADIS

ERESE vient de s'inscrire dans le processus d'évaluation de la performance RSE par ECOVADIS, et a obtenu à l'issue de cette première évaluation le niveau Bronze et se classe parmi les 33% d'entreprises les plus performantes pour leur engagement RSE en 2022.



ERESE
Energie Réseaux Environnement

ERESE (ENERGIE, RESEAUX, ENVIRONNEMENT) SASU (GROUP)

Siege social : PARIS 2 rue Lord Byron - France

Activités d'architecture et d'ingénierie

Taille de l'entreprise : 50 -100 salariés

Périmètre d'évaluation : **Group**



3.2 Évaluation PROVIGIS "ACHATS RESPONSABLES

ERESE est inscrit dans le processus d'évaluation Achats responsables, et a obtenu la médaille Tiers Responsable Bronze dans le cadre du programme Provigis.

Certificat **Provigis**




Nous soussignés, **Provigis SAS** en tant que prestataire de services certifiés par le cabinet de conseil en la matière, **ERIC2** (SIREN : 81622429) et **Provigis SAS** (SIREN : 81622429) certifions que la société **ERESE (ENERGIE, RESEAUX, ENVIRONNEMENT) SASU (GROUP)** a obtenu la **médaille Tiers Responsable Bronze** dans le cadre du programme de médailles Provigis.

La **médaille Tiers Responsable Bronze** désigne que la société **ERESE** dispose d'une documentation justificative formelle (plans et factures).

La date d'actualisation est valable pour l'année civile en cours, **jusqu'au 31/12/2023**.

A Paris
Signé pour **ERIC2** IERC
Directeur de l'opération **Provigis**

Le présent document est un livret de médailles de Provigis. Il est soumis à la réglementation en vigueur. Toute réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : provigis@freelance.com. Toute réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : provigis@freelance.com. Toute réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : provigis@freelance.com.



Nous **contacter**

ERESE

Siège social

2, rue Lord Byron

75008 PARIS

contact@erese.fr

Tél. 01 40 75 52 10



ERESE est adhérent AMORCE et ATEE
ERESE est qualifiée OQIBIRGE
ERESE est certifiée ISO 9001
ERESE Médaille Bronze RSE ECOVADIS
ERESE Tiers Responsable Bronze PROVIGIS